



GdB

Championnat de France par équipe d'entreprise Dispositions relatives à la saison 2017-2018

Annexe 1
adoption :
entrée en vigueur : 01/09/2017
validité : saison 2017-2018
secteur : Diversité des pratiques
remplace : Chapitre 4.8.A1-2016/1
nombre de pages : 1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1. ECHEANCIER

Lancement des inscriptions : 15 décembre 2017.

Date limite d'inscription : 16 janvier 2018

Diffusion des équipes qualifiées pour la phase qualificative et la phase finale : 30 janvier 2018.

Envoi de la déclaration de composition d'équipe pour la phase qualificative éventuelle : 14 février 2018.

Phase Qualificative éventuelle (cf. règlement) : 24 et 25 mars 2018.

Envoi de la déclaration de composition d'équipe pour la phase finale : 18 mai 2018.

La phase finale du championnat de France par équipe d'entreprise se déroulera les 23 et 24 juin 2018, à Crolles (38).

2. MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription des équipes est à adresser au siège fédéral, au moyen du document figurant en formulaire 1.

L'inscription doit être accompagnée du règlement des droits d'inscription, qui se montent à 60 € par équipe.

3. MODALITES DE DECLARATION DE COMPOSITION D'EQUIPE

La déclaration de composition des équipes participant à la Phase Qualificative éventuelle et à la phase finale doit parvenir au siège fédéral au plus tard aux dates fixées ci-dessus.

Elle s'effectue à l'aide du formulaire figurant en formulaire 2, complété par les justificatifs nécessaires.

Le respect de la date limite d'envoi des compositions d'équipes est impératif. Il permet en effet de vérifier la validité de ces inscriptions (licences...) et de désigner les têtes de série.

Une équipe ne respectant pas le délai pourra faire l'objet d'une sanction administrative par la commission (non désignation comme tête de série, refus d'inscription...).

Une fois déposée, la liste des joueurs composant l'équipe ne peut être modifiée qu'en cas de blessure dûment constatée (certificat médical) et avec l'accord du juge-arbitre.

Il n'est pas autorisé d'inscrire des joueurs ou joueuses supplémentaires pouvant faire changer la valeur d'une équipe.

4. CLUB ORGANISATEUR

Le club organisateur de la phase finale perçoit une aide fédérale d'un montant égal à 480 €.

5. ADRESSES

Site fédéral : www.ffbad.org

Fédération : ffbad@ffbad.org
9-11 avenue Michelet
93583 SAINT-OUEN CEDEX
Téléphone : 01 49 45 07 07
Télécopie : 01 49 45 18 71

CFC : richard.kadima@ffbad.org